

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2012

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	13 juillet 2012
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 22 mai 2012 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget principal de la commune – Exercice 2012 – Vote de la décision modificative n° 1 au Budget 2012 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget annexe du cinéma – décision modificative n° 1 au Budget annexe du cinéma 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 6) Budget annexe du Port de Plaisance – décision modificative n° 1 au Budget du Port de Plaisance 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 7) Prise en charge des frais d'opposition, suite à perte de chèques – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 8) Attribution d'une subvention municipale au collège Jules Ferry pour l'organisation d'un séjour en Chine – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 9) Convention opération « Tous en Club » entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne 2012-2013 – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 10) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de gestion de la restauration collective – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de nettoyage des bâtiments communaux – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au titre de l'action « Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et de prévention sociale primaire » de la programmation CUCS 2012– Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PLATET
- 13) Attribution de subventions / projets jeunes « Gothia Cup », « Citoyen Futsal Europe Tour » et « Chantier International de Jeunes au Burkina Faso » – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 14) Extension des horaires des accueils du matin dans les écoles élémentaires et maternelles publiques, des accueils de loisirs, et nouvelle tarification des prestations – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 15) Définition des ratios promus-promouvables – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 16) Mise en place de l'indemnité de départ volontaire – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 17) Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 18) Attribution d'une aide financière de la commune aux « Projet Jeunes » « Mission Humanitaire au Burkina Faso » - Rapporteur : Madame Chantal Allain
- 19) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, mes chers collègues, nous allons commencer notre séance par un hommage à Monsieur Charles MÉRIN, décédé le 25 mai 2012, à Joinville-Le-Pont, à l'âge de 92 ans, avec d'autant plus d'émotion que Charles MÉRIN était le père de notre collègue, Marie-France ASTEGIANI.

Charles MÉRIN est né à Saint-Nazaire en août 1920, d'un père martiniquais, inspecteur à la SNCF, il s'est installé à Joinville avec sa famille en 1956. Il a alors transformé son engagement syndical en engagement politique et est devenu Maire adjoint chargé de l'urbanisme, de 1977 à 1983, sous la mandature de Monsieur Guy GIBOUT.

Apprécié de tous, grâce à son ouverture d'esprit et à sa gentillesse, il a laissé le souvenir d'un élu de terrain et particulièrement impliqué. Avant, bien sûr, d'observer une minute de silence en sa mémoire, je vous propose de laisser Marie-France, lui rendre un hommage personnel.

Mme Marie-France ASTEGIANI : Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues. Mon père, cet humaniste, ce militant de plus de 60 ans au parti communiste, a toujours été un homme tolérant dont l'intérêt général a toujours été la priorité. Il a toujours mis en avant ses convictions, ses valeurs pour les autres. C'est pourquoi je crois que nous pouvons prendre modèle sur lui, c'était un modèle pour moi et il me manque. Il aura, jusqu'à son dernier jour, lutté pour un monde plus juste. Je souhaite continuer son combat, comme lui, avec autant de tolérance, car je crois à son idéal, celui-ci triomphera un jour, mais hélas pas tout de suite, le chemin n'est pas encore ouvert.

Son parti, si cher à son cœur, a doublement besoin de vivre pour les humains. Il est parti en homme droit, comme il l'a toujours été, ne voulant pas être une charge pour la société.

Je vous remercie. Je voudrais vraiment remercier les élus qui sont de la majorité, qui ont été vraiment un soutien exceptionnel.

M. LE MAIRE : Merci Marie-France.

Je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence.

Je vous remercie.

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, nous devons, comme à chaque séance, procéder à la désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil municipal.

Je propose la candidature de Madame Nadine CREUSOT.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

1

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Nadine CREUSOT.

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2012

M. LE MAIRE : Vous avez pris connaissance du procès-verbal, mes chers collègues. Avez-vous des remarques ?

M. Gérard OUTTIER : Sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars, qui était la délibération numéro 2, Olivier AUBRY est pour et Olivier AUBRY s'est abstenu. À mon avis, il y a quelque chose qui n'a pas dû fonctionner et moi-même je ne suis pas cité.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

M. LE MAIRE : Là, je parle de la séance du 22 mai.

M. Gérard OUTTIER : Oui, c'est la séance du 22 mai, au cours de laquelle on a approuvé le procès-verbal de la séance précédente.

M. LE MAIRE : D'accord, on va corriger.

M. Gérard OUTTIER : Il y a normalement deux abstentions et non pas : « Olivier AUBRY pour et abstention », c'est tout.

M. LE MAIRE : D'accord. On va ajouter aussi un point sur table, que je vais le faire voter après.

Pour le PV, nous allons procéder au vote :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

2		APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2012
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
pour	21	M. Olivier DOSNE, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »),
contre	-	-
abstention	07	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
<i>Ne prennent pas part au vote : Mme Chantal DURAND, Mme Virginie TOLLARD, M. Boutaïeb KADDANI, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN</i>		

* *
*

❖ AJOUT D'UN POINT D'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE

M. LE -MAIRE : Je vais mettre au vote un point complémentaire sur table, qui sera donc notre 19^{ème} point, qui concerne une attribution d'une aide financière de la commune au projet « Jeunes - mission humanitaire au Burkina Faso ».

Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

AJOUT D'UN POINT D'ORDRE DU JOUR PAR M. LE DÉPUTÉ-MAIRE	
Attribution d'une aide financière de la commune au projet « Jeunes - mission humanitaire au Burkina Faso ».	
Unanimité	

* *
*

M. Marc VERSTRAETE : Monsieur le Maire, j'aurais une question à vous poser en préambule.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Marc VERSTRAETE : Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que le petit monde politique joinvillais bruisse, depuis une quinzaine de jours, de rumeurs insistantes et de commentaires divers...

M. LE MAIRE : Attendez, si vous avez une question particulière à poser c'est une question écrite. Là, cela n'a rien à voir avec l'approbation du PV.

M. Marc VERSTRAETE : C'est une question orale que je pose au Conseil...

M. LE MAIRE : Oui, mais là on doit approuver un PV, cela n'a rien à voir avec une question sur des rumeurs apparemment.

M. Marc VERSTRAETE : Non, c'était avant que vous ne rentriez dans le vif du sujet, pour évacuer cette question.

M. LE MAIRE : Non, je ne peux pas prendre cette question. Cela n'a rien à voir avec le PV.

M. Marc VERSTRAETE : Non, cela n'a rien à voir avec le PV, c'est avant de rentrer dans le vif du sujet.

M. LE MAIRE : C'est le règlement intérieur.

M. Marc VERSTRAETE : Donc, je ne peux pas poser ma question ?

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir avec le PV. Posez-moi une question par écrit la prochaine fois, dans ces cas-là.

M. Marc VERSTRAETE : Non, j'aurais souhaité vous la poser maintenant.

M. LE MAIRE : Désolé. Ce n'est pas un refus de prise de parole, mais...

M. Marc VERSTRAETE : Si ! Je le prends comme cela.

M. LE -MAIRE : Si tout le monde prend la parole et pose une question sur tous les sujets qui l'intéresse, en début de Conseil, où partons-nous ? Je ne doute pas que le sujet soit important et je ne remets pas en cause la question. D'abord, je ne l'ai pas entendue, comme cela je ne peux pas dire que j'ai polémique sur une question, mais Marc, tu poses une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour...

M. Marc VERSTRAETE : Qui concerne l'ensemble du Conseil municipal. Au moins, ayez la courtoisie de m'écouter, il y en a pour deux minutes.

M. LE MAIRE : Il y a trois questions écrites qui sont posées par votre groupe. Vous posez vos questions de manière traditionnelle, et de bonnes questions à chaque fois, c'est l'occasion de la mettre en plus, et pas d'en rajouter une quatrième. Non, je suis désolé. Je sais que tu ne le prends pas bien, mais sinon j'ouvre la porte à toutes questions et on sort du cadre. On a quand même des Commissions de finances, on a des Commissions diverses...

M. Marc VERSTRAETE : Cela n'a rien à voir avec les Commissions de finances. Laissez-moi la lire trente secondes, puis vous y répondez ou pas.

M. LE MAIRE : Non.

M. Marc VERSTRAETE : J'appelle cela une censure.

M. André BIZEUL : Est-ce que je peux avoir la parole ?

M. LE MAIRE : André, on est dans le même cadre, est-ce pour une question ?

M. André BIZEUL : Non. Monsieur VERSTRAETE m'a parlé de la question qu'il voulait poser et, effectivement, je voulais apporter ma réponse.

M. LE MAIRE : Marc, s'il y a une question à poser, on peut le faire hors Conseil, ce n'est pas le sujet du Conseil.

M. Marc VERSTRAETE : Je suis élu du Conseil municipal, je pense que le public et l'ensemble des élus peuvent avoir une réponse de vous ou de la personne concernée.

M. LE MAIRE : Marc, ce n'est pas le sujet de la soirée.

M. Marc VERSTRAETE : Ce n'est pas le sujet ! Effectivement, ce n'est pas le sujet !

M. LE MAIRE : Non. C'est le respect du règlement. Il y a des questions écrites...

M. Marc VERSTRAETE : C'est le respect du règlement, quand cela vous arrange...

M. LE MAIRE : Non, Marc ! Vous interprétez aussi les textes à votre manière, quand cela vous arrange.

M. Marc VERSTRAETE : Non, pas du tout.

M. LE MAIRE : Je rappelle un règlement intérieur. Malheureusement, ce n'est peut-être pas opportun de rappeler ce règlement intérieur, mais c'est la réalité.

Discussions générales

M. LE MAIRE : Marc, ce n'est pas du jamais vu, c'est une question qui n'a rien à voir ou qui a à voir avec le Conseil.

M. Marc VERSTRAETE : Tu ne la connais pas, vous ne la connaissez pas, cette question.

Mme Sylvie MERCIER : Excusez-moi...

M. LE MAIRE : La question, c'était par rapport à André, puisque André s'en va. Je ne vois pas où est la polémique.

Discussions générales

M. LE MAIRE : Tu as la réponse puisque André s'en va.

M. Marc VERSTRAETE : C'est votre réponse que l'on veut avoir.

M. LE MAIRE : André, reste deux secondes. Exceptionnellement, je vais apporter la réponse.

Mme MERCIER : Excusez-moi, je demande la parole...

M. LE MAIRE : Marc, tu me poses ta question, mais c'est exceptionnel.

M. Marc VERSTRAETE : Merci, de votre compréhension.

M. LE MAIRE : Eh bien, oui.

M. Marc VERSTRAETE : Monsieur le Maire, le petit monde politique joinvillais bruisse, depuis une quinzaine de jours, de rumeurs insistantes et de commentaires divers sur une éventuelle démission d'un élu de la majorité municipale.

Je souhaiterais que Monsieur le Maire ou notre sérieux, sympathique et convivial collègue, Monsieur André BIZEUL, informe le Conseil municipal de ses réelles intentions.

M. LE MAIRE : D'abord, je trouve la question particulièrement déplacée parce que, quand Madame WEISSLER-LOPEZ ou d'autres ont démissionné, je ne me suis jamais permis, en Conseil municipal, de raconter des bruits ou des rumeurs. Au passage, nos relations sont excellentes avec André...

M. Marc VERSTRAETE : Il y a différents échos qui me viennent aux oreilles, donc je les pose.

M. LE MAIRE : C'est franchement incroyable ! Alors, André, je vais te donner la parole, puisqu'on en avait parlé ensemble. André, réponds.

Discussions générales

M. LE MAIRE : Non, mais c'est n'importe quoi ! Franchement, c'est n'importe quoi ! C'est n'importe quoi, parce que c'est transgresser ! André va certainement vous annoncer dans quelques jours qu'il va partir du Conseil municipal, mais il n'a pas envoyé sa lettre au Préfet. C'est un choix personnel et franchement, je trouve cela très déplacé.

Discussions générales

M. LE MAIRE : Je ne me suis pas permis d'interpeller Madame WEISSLER-LOPEZ ou autres pour demander des justifications.

M. Marc VERSTRAETE : Elle avait dit que c'était pour des raisons professionnelles.

M. LE MAIRE : Et alors ? Vous cherchez quoi ?

Discussions générales

M. Marc VERSTRAETE : Rien. Juste à savoir si notre collègue Monsieur André BIZEUL s'en va ou pas.

M. LE MAIRE : D'abord, ce soir, André BIZEUL est présent au Conseil municipal, point ! Je trouve que c'est incroyable !

M. André BIZEUL : Tout est très simple. Personnellement, les règlements et les règlements intérieurs n'ont jamais été ma tasse de thé, mais je trouve la question normale avant l'été. C'est vrai que ce bruit circule.

Premièrement, je confirme l'information. Deuxièmement, je suis d'accord avec Monsieur le Maire, je ne ferais pas de commentaire puisque je n'ai toujours pas envoyé la lettre ad hoc à l'autorité concernée.

Je peux peut-être faire deux ou trois remarques. D'abord, cela n'a rien à voir avec ma santé, qui va bien, merci. Ensuite, cette démarche se fait en bonne intelligence avec mes collègues et le maire, avec lequel je reste très proche et que je continuerai à soutenir. Par contre, je regrette très vivement que, déjà, la personne qui est susceptible de me remplacer soit caricaturée dans un média, dont je trouve que la place – c'est mon avis personnel – est au fond d'une cuvette en faïence avec du papier et quelques litres d'eau ! Là, franchement, c'est la lâcheté d'Internet que je déplore, mais c'est comme cela.

M. LE MAIRE : Merci André. Je vais juste ajouter une ou deux choses parce qu'on vit quelque chose que l'on n'a jamais vécu au Conseil municipal.

À une autre époque, Marc, j'ai été conseiller municipal de Pierre AUBRY. J'ai souhaité démissionner auprès de Pierre AUBRY. Pierre AUBRY m'a demandé de rester dans l'équipe. Je n'ai pas à me justifier, mais je me suis longuement entretenu avec André, de manière très sereine, point barre ! Ce que je n'accepte pas, c'est que l'on se permette, maintenant, de juger la démission ou de colporter des rumeurs. Qu'est-ce que cela veut dire ? ! Cela n'est pas acceptable.

Emmanuel CONRAD ne s'est pas exprimée, Madame WEISSLER-LOPEZ, je ne suis pas allé lui demander pourquoi elle démissionnait ! C'est quand même incroyable ! Vous avez suffisamment de

proximité ou d'amitié en dehors des Conseils pour vous exprimer dans un couloir tout simplement. Franchement, un élu est élu et, quand il souhaite partir, il peut partir, dont acte ! Je trouve votre question extrêmement déplacée, même si André avait une vraie volonté de s'exprimer, et je le comprends.

M. Marc VERSTRAETE : Je ne trouve pas. Je ne savais pas s'il démissionnait ou pas.

M. Patrice GENTRIC : On est revenu au temps de l'Inquisition !

Discussions générales

M. LE -MAIRE : Si vous suivez l'actualité de tous les Conseils municipaux autour de Joinville, vous verrez qu'à Nogent, Saint-Maur ou ailleurs, il y a des gens qui quittent les Conseils municipaux sans faire de déclaration en plein Conseil municipal systématiquement, surtout quand la lettre n'est pas partie ! C'est quand même extraordinaire !

M. Marc VERSTRAETE : J'ai simplement posé une question, c'est tout, pour savoir si notre collègue restait au sein du Conseil. Je ne sais pas où est l'irrespect dans une question toute simple.

M. LE MAIRE : Je vais simplement vous rappeler, Marc VERSTRAETE, que vous avez transgressé le règlement intérieur. Voilà. Merci. C'est peut-être dans votre politique et dans votre vision des choses. La loi, vous la faites et les textes, vous les faites, à votre demande et à votre bon vouloir. C'est incroyable ! C'est n'importe quoi, vraiment c'est lamentable !

M. Marc VERSTRAETE : Pas d'insulte, quand même !

M. LE MAIRE : Je ne vous insulte pas, Marc VERSTRAETE. C'est vraiment chercher un débat...

M. Marc VERSTRAETE : Poser une question n'est pas lamentable, je suis désolé ! Et cela, je ne l'accepte pas ! Là, je vais vraiment m'agacer !

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE : Allez ! Point n° 3 : compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre.

Avez-vous des remarques ? (Non)

C'est quand même, une drôle de gauche locale ! J'ai été amené à prendre des décisions, c'est peut-être intéressant d'en parler. Non ? Bon ! Dont acte !

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil ne prend pas acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012

M. Patrice GENTRIC : Mes chers collègues, le 27 mars dernier, nous avons voté le budget principal de la commune qui, je vous le rappelle, est équilibré en dépenses et en recettes, à 68 millions d'euros.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Aujourd'hui, après quelques mois d'exécution, je vous propose d'adopter une décision modificative à ce budget, afin de tenir compte du besoin d'ajustement de crédit pour certaines opérations de dépenses et de travaux. Comme dans tout budget, il y a : une section fonctionnement et une section investissement.

M. Olivier AUBRY : Je veux juste expliquer mon abstention, car je ne l'ai pas dit au Conseil municipal. J'ai bien noté les dépenses qui étaient proposées, mais c'est une décision modificative au budget principal contre lequel on s'est prononcé, c'est donc en cohérence avec le vote du budget principal que s'explique cette abstention.

M. Patrice GENTRIC : J'allais vous donner la parole justement.

Y a-t-il d'autres questions ? D'autres précisions ?

M. LE MAIRE : Olivier, vous avez voté contre, je crois, à l'époque. Alors, ce n'est pas cohérent, ce n'est pas la même chose. C'était contre et là vous vous abstenez, ce n'est pas la même chose. C'est une incohérence.

Mme Sylvie MERCIER : Nous, avec Areski, on va s'abstenir, pour que ce soit cohérent.

M. LE MAIRE : En début de conseil, à juste titre, vous avez rappelé une mauvaise interprétation d'écrit sur un compte-rendu. Je vous rappelle que vous avez voté contre et que, là, vous dites : « En cohérence, je m'abstiens ». Ce n'est pas pareil.

M. Olivier AUBRY : En cohérence, je ne vote pas pour.

M. Patrice GENTRIC : Y a-t-il d'autres questions ou prises de paroles ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas de contre.

Je vous remercie.

4		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitres, la décision modificative au budget principal de la commune pour l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires globaux à la somme de :		
	• en recettes :	68 902 737.55 €
	• en dépenses :	68 902 737.55 €
Dont :		
	• en section de fonctionnement :	33 932 075.60 €
	• en section d'investissement :	34 970 661.95 €
pour	26	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Boutateb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Francis SELLAM, M. Brahim BAHMAD ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

		M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Yves TAMET, (liste, Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	6	M. Marc VERSTRAETE, (liste, Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).

* *
*

5 BUDGET ANNEXE DU CINÉMA – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA 2012

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter cette décision modificative n° 1 pour l'exercice 2012.

Avez-vous des questions ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

5	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA 2012
<i>Le Conseil :</i>	
– Adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget annexe du cinéma pour l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires globaux à la somme de :	
• en recettes :	284 291,61 €
• en dépenses :	284 291,61 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	145 855,12 €
• en section d'investissement :	138 436,49 €
Unanimité	

* *
*

6 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE 2012

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter la décision modificative au budget du Port pour l'exercice 2012, avec un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Finance et du Développement Durable.

Avez-vous des questions ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

6	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE 2012
<i>Le Conseil :</i>	
– Adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires globaux à la somme de :	
• en recettes :	555 638,29 €
• en dépenses :	555 638,29 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	211 400,00 €
• en section d'investissement :	344 238,29 €
Unanimité	

* *
*

7 PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OPPOSITION SUITE À PERTE DE CHÈQUES

M. Francis SELLAM : Mes chers collègues, une très faible partie des règlements par chèque des prestations périscolaires du premier trimestre 2012 ont été égarés dans l'acheminement du courrier interne de la mairie.

Avez-vous des questions ?

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une toute petite question, parce que l'on a deux familles qui se sont présentées avec leurs frais d'opposition. Est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à voter une motion générale pour que les nouvelles familles qui se présentent puissent être remboursées ? Sinon, on est obligé de voter systématiquement au Conseil municipal et il faudra qu'elles attendent pour avoir les 21 euros, cela n'a pas trop de sens.

L'ADMINISTRATION : En fait, on ne devrait pas avoir de nouvelles familles qui font opposition, tout simplement parce que si elles avaient dû le faire, elles l'auraient fait avant. C'était des chèques au Trésor Public, donc qui pouvaient difficilement être encaissés par d'autres personnes et de toute manière, juridiquement, on n'a pas le droit de faire une délibération-cadre sur le remboursement de ce type de frais, on est obligé de le faire nominative.

Mme MERCIER : On n'a peut-être pas le droit, mais il y a peut-être une procédure qui peut s'adapter à ce cas de figure puisque c'est nous qui sommes en faute.

L'ADMINISTRATION : Non, juridiquement, on n'a pas le droit de faire une procédure-cadre, c'est forcément nominatif. C'est de la compétence du Conseil municipal.

Mme MERCIER : Nous pourrions peut-être le voter globalement, avec le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

L'ADMINISTRATION : Si vous prenez une décision illégale, elle ne pourra pas s'appliquer. Le Conseil municipal n'est pas souverain, il décide dans le cadre qui s'appelle le Code des collectivités territoriales et n'a pas le droit de décider de tout comme il veut en changeant la réglementation.

Mme MERCIER : Êtes-vous sûr ?

M. Francis SELLAM : Oui, certain. Merci.

7	PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OPPOSITION SUITE A PERTE DE CHEQUES
<i>Le Conseil :</i> – Accepte la prise en charge des frais d'opposition bancaire d'un montant de 21,80 € de Monsieur Thierry DI RENZO et Madame Cécile BELLARBRE au titre des chèques de règlements pour les activités périscolaires du 1 ^{er} trimestre 2012 et procède au remboursement des sommes en question.	
Unanimité	

* *

*

8 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE AU COLLÈGE JULES FERRY POUR UN VOYAGE EN CHINE

Mme Virginie TOLLARD : Mes chers collègues, la ville soutient et accompagne les projets de voyage initiés par les collèges de la commune.

Avez-vous des questions ?

M. Marc VERSTRAETE : Je n'ai pas de question à poser. Je voudrais souligner le travail remarquable que fait le Principal de ce collège et de son équipe. Je voulais le dire tout simplement.

Mme Virginie TOLLARD : Bien. Cela sera bien dit et je vous remercie.

M. Jean-Marie PLATET : En tant qu'administrateur du collège, avec mon collègue, Monsieur Boutaïeb KADDANI, je peux dire que nous avons voté pour ce voyage lors des conseils d'administration. Évidemment, en plus, le collège Jules Ferry a une action prioritaire, d'après moi, en faisant des cours de chinois...

Mme Virginie TOLLARD : C'est vrai que ce collège est bien dirigé et cela fait plaisir de voir un établissement joinvillais qui fonctionne bien. C'est la cerise sur le gâteau avec l'option chinois en quatrième qui permet, après, d'avoir la passerelle vers les lycées de Saint-Maur, le lycée Marcelin Berthelot en l'occurrence. C'est un beau projet de travailler sur les langues dans ce collège.

M. Marc VERSTRAETE : C'est pour cela que je tenais à le souligner.

Mme Sylvie MERCIER : Je voudrais quand même aussi dire que le collège Jean Charcot est bien aussi !

Mme Virginie TOLLARD : Je suis tout à fait d'accord.

M. LE MAIRE : J'ai des collèges aussi dans le Loiret, dont je voudrais parler, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Virginie TOLLARD : On a deux établissements qui fonctionnent bien.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

M. LE MAIRE : Là, on est dans les flatteries, effectivement, c'est honnête. Je vais fermer le banc, c'est vrai que j'ai assisté à la soirée de présentation du voyage, des photos rendues par les élèves, c'était vraiment extraordinaire et l'on ne peut que les encourager à cela et c'est vrai que le Directeur de l'établissement est un homme remarquable.

Je souligne l'excellence du collège Charcot.

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

8	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE AU COLLÈGE JULES FERRY POUR UN VOYAGE EN CHINE
<i>Le Conseil :</i>	
– Décide d'attribuer une subvention de la commune de 1 000 € au Collège Jules Ferry, afin de soutenir le projet de voyage en Chine organisé en mai 2012 pour une durée de 9 jours.	
Unanimité	

* *
*

9 CONVENTION OPÉRATION « TOUS EN CLUB » ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU VAL DE MARNE 2012-2013

M. Jean-Marie PLATET : Mes chers collègues, l'opération « Tous en club », mise en œuvre par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne, vise à favoriser le développement d'une pratique sportive régulière et encadrée en club.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la convention opération « Tous en club » avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne.

Avez-vous des questions ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

9	CONVENTION OPERATION « TOUS EN CLUB » ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU VAL DE MARNE 2012-2013
<i>Le Conseil :</i>	
– Approuve la convention opération « Tous en Club » avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	
Unanimité	

* *
*

10 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, les marchés de restauration collective et de portage de repas à domicile pour les personnes âgées doivent être renouvelés, courant 2013, concernant la commune et le CCAS.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Actions Sociales pour la passation du marché de gestion de la restauration collective. Étant précisé que la commune sera le coordinateur du groupement de commandes.

Avez-vous des questions ? (Non)

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

10	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
<p><i>Le Conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de gestion de la restauration collective à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.	
Unanimité	

* *
*

11 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE NETTOYE DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Jean-Jacques GRESSIER : Dans le même esprit, le marché du nettoyage des bâtiments doit être renouvelé en janvier 2013, concernant à la fois la commune et le CCAS.

Je vous demande d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et Centre Communal d'Actions Sociales. La commune sera le coordinateur du groupement de commandes. Merci d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Avez-vous des questions ? (Non)

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

11	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE NETTOYE
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de nettoyage des bâtiments communaux à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.
- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

Unanimité

* *
*

12 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DDCS AU TITRE DE L'ACTION RENFORCEMENT DES ACTIONS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET DE PRÉVENTION SOCIALE PRIMAIRE DE PROGRAMMATION CUCS 2012

M. Jean-Marie PLATET : Mes chers collègues, la ville poursuit ses efforts dans la mise en action en matière de renforcement des actions éducatives et de prévention en direction des enfants et des jeunes. Il s'agit de mener des actions spécifiques permettant de faciliter l'accès aux activités de découverte dans les domaines des sports, de la culture et des arts.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter cette subvention et à signer tous les documents liés à cette demande.

Avez- vous des questions ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

12	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ACTION « RENFORCEMENT DES ACTIONS D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETE ET DE PREVENTION SOCIALE PRIMAIRE » DE LA PROGRAMMATION CUCS 2012
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil :

- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter une subvention d'un montant maximale auprès de la DDCS pour l'action «Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté, et des actions de prévention sociale primaire en direction des mineurs et élargissement aux 18/25 ans » et à engager toutes démarches et signer tous documents de l'obtention de cette subvention.

Unanimité

* *
*

13 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / PROJETS JEUNES « GOTHIA CUP », « CITOYEN FUTSAL EUROPE TOUT » ET « CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES AU BURKINA FASO »

M. Jean-Marie PLATET : Mes chers collègues, le service municipal de la jeunesse soutient et accompagne les projets initiatives des jeunes joinvillais de 12 à 25 ans.

Avez- vous des questions ?

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une question. Il a été mis en place, par l'intermédiaire de Monsieur SAIC, qui était un Joinvillais à l'école Eugène Voisin, un échange avec le Burkina Faso depuis de nombreuses années. Cela avait commencé par la construction d'un puits, ensuite il y a eu une salle de classe, puis des livres qui ont été échangés entre les écoles, donc il y a eu un certain nombre de choses de faites. Ce n'était, effectivement, pas très loin de Ouagadougou. Est-ce qu'il s'agit d'une opération similaire dans le cadre de cette association-là ? Ou, est-ce qu'il s'agit d'autre chose ?

Mme Virginie TOLLARD : Madame MERCIER, c'est un autre projet, un autre projet jeune avec d'autres jeunes et d'autres responsables.

Mme Sylvie MERCIER : Donc là, il y avait quand même eu des choses de faites et la commune de Joinville s'était...

Mme Virginie TOLLARD : S'était investie il y a quelques années et Monsieur SAIC nous relance de temps en temps et sera prêt aussi à mettre des projets en place.

Mme Sylvie MERCIER : Il y avait eu aussi un échange épistolaire qui avait eu lieu avec l'école du centre, donc c'était bien parti. Je veux dire qu'il y a une dynamique avec le Burkina Faso.

Deuxième question : si jamais il faut rapatrier nos Joinvillais, comment cela se passe-t-il ? Ne faut-il pas délibérer maintenant pour les conditions de rapatriement de ces jeunes ? C'est arrivé justement lors d'un voyage au Burkina Faso.

Ce paragraphe, c'est incroyable : « *Les conditions sont pour l'instant bonnes, mais ces recommandations à la date du départ conditionneront l'attribution d'aides financières* », etc. Est-ce que nous, on ne peut pas dire qu'au cas où, on assurera le rapatriement ?

M. LE MAIRE : Pour vous répondre : on met ce type de recommandations tout simplement parce qu'on a des zones relativement instables et que les recommandations du Ministère des Affaires Étrangères sont toujours à prendre à la date du départ.

Aujourd'hui, on n'a aucun problème sur ce type de déplacement, si jamais les conditions venaient à changer, et cela peut évoluer très rapidement, évidemment, on ne délivrerait pas l'aide et on conseillerait à ces jeunes de ne pas partir.

Ceci étant dit, s'ils ont un problème sur place : d'abord, il y a le Consul de France et c'est l'Ambassade et le Consul qui sont chargés de la sécurité des Français à l'étranger, ils sont en première ligne sur le rapatriement des jeunes ; ensuite, si c'est un problème médical il y a les assurances rapatriement, ces personnes sont évidemment assurées. Si vous pensez vraiment qu'il faut voter l'envoi d'une délégation du Conseil municipal pour rapatrier ces jeunes-là...

Mme Sylvie MERCIER : Attendez ! Qu'on soit très clair là-dessus. Là, le truc s'est produit, c'est-à-dire que l'on avait envoyé des jeunes au Burkina Faso et pour une raison x, y ou z, leur avion n'a pas pu décoller. Il a fallu prendre en charge les frais d'hôtel, les frais sur place parce qu'il y a eu un problème lambda.

Discussions générales

Il n'empêche que j'aime beaucoup cette phrase. Cela veut dire que, là, les recommandations conditionnent l'attribution de l'aide financière de la commune, son report ou son annulation.

Mme Virginie TOLLARD : Oui, mais nous, on parle juste de la subvention. On ne parle pas de l'organisation du voyage.

M. Jean-Marie PLATET : Personnellement j'ai négocié avec la directrice de la politique à la ville et des services jeunesse, Madame BRETTELLE, à la DDCS, pour tous ces points qui rentrent dans le cadre de la politique de la ville. J'ai négocié des enveloppes financières. Le Conseil Général et la DDCS sont au courant de ces manifestations.

Mme Sylvie MERCIER : J'ai voté la subvention, mais cela m'intrigue.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vote.

M. Jean-Marie PLATET : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

13	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / PROJETS JEUNES « GOTHIA CUP », « CITOYEN FUTSAL EUROPE TOUT » ET « CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES AU BURKINA FASO »
<p><i>Le Conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 1000 € reversée directement au voyageur pour le projet « Gothia Cup 2012 ». – Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 1000 € reversée directement au voyageur pour le projet « Citoyens Futsal Europe Tour ». – Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 600 €, soit une aide financière par participant de 300 €, reversée directement à Monsieur Yale BONAZZI et monsieur Benoit BENATI pour le projet « Chantier International de jeunes au Burkina Faso ». 	
Unanimité	

* *
* *
*

14 EXTENSION DES ACCUEILS DU MATIN DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES, DES ACCUEILS DE LOISIRS ET NOUVELLE TARIFICATION DES PRESTATIONS

Mme Virginie TOLLARD : Mes chers collègues, le service périscolaire assure auprès des Joinvillais de nombreux services, dont les accueils proposés avant et après les heures d'enseignement, ainsi que les accueils de loisirs proposés les mercredis et les vacances scolaires.

Avez-vous des questions ?

M. Marc VERSTRAETE : Mes chers collègues, c'est avec mes plus expresses réserves, sur le seul article 3 de ces délibérations, que j'approuve néanmoins celle qui concerne notamment les tarifs appliqués. Je suis tout à fait conscient de la très modique augmentation de la participation financière des parents. Ceci étant, nous ne sommes pas sans savoir que la très grande majorité de nos concitoyens ont vu au mieux leurs revenus demeurer stables. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence qu'une partie non négligeable de la population joinvillaise a subi une baisse plus ou moins importante du pouvoir d'achat ces dernières années. C'était le seul point qui me gêne.

Mme Virginie TOLLARD : Oui Marc, j'avais bien eu votre petit mot. Il faut savoir que l'accueil du matin va coûter aux familles de 7 h 30 à 8 h 00 : 1.20 euro, au quotient A et 0.70 euro, au quotient E. Cela reste très raisonnable pour dépanner des familles sur cette activité du matin.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Le fait de passer de 18 h 00 à 18 h 30 le mercredi, pour harmoniser avec les autres jours d'école, va coûter 20 centimes à chaque famille par jour, par mercredi ou par jour de vacances. Cela reste effectivement très raisonnable. J'entends bien ce que vous dites.

Mme Sylvie MERCIER : La question, c'est les 5 euros par quart d'heure.

Mme Virginie TOLLARD : Par rapport à cette facturation, on a beaucoup débattu avec les parents d'élèves, on n'a pas de scrupule.

Il faut savoir que ce n'est pas la famille qui téléphone, qui est coincée dans le métro et qui nous appelle de façon très raisonnée et très respectable qui est visée, ce sont les retards chroniques des familles qui s'inquiètent trois minutes avant de partir et qui arrivent à 18 h 40, 18 h 45, voire 18 h 50, voire pire parce qu'ils ont été faire un petit tour en moto ou parce qu'ils ont oublié l'heure. C'est toujours les mêmes. C'est vraiment cela que l'on veut cibler par cette contrainte financière.

On va faire le point, si cela ne fonctionne pas, cela ne fonctionne pas, mais ce n'est pas les parents raisonnables qui téléphonent et sont en retard pour tel point ou tel point.

M. Areski OUDJEBOUR : Pour répondre à Marc qui fait partie de la Commission Enseignement, je crois que cette offre de service nouvelle est une bonne nouvelle pour des parents qui doivent arriver tôt au travail et qui n'ont pas les moyens d'un mode de garde classique qui coûterait beaucoup plus cher.

Je voulais souligner aussi que j'ai pu regarder avec des villes de mêmes strates que seule la ville de Joinville-le-Pont ne facture pas ces accueils entre 8 h 00 et 8 h 20, alors que d'autres communes facturent. Après, c'est repris par les enseignants. Cela est quand même une preuve que Joinville prend en considération aussi les familles les plus modestes. La participation est quand même modique eu égard, notamment, à la demi-heure prise en charge par la commune.

On s'est amusé à faire un calcul à la Commission Enseignement, le coût chargé pour la commune est beaucoup plus important et cela a été aussi une étude qui a été réalisée par le service périscolaire. On s'est rendu compte qu'on avait quand même une demande d'une certaine catégorie de familles qui ne sont pas les plus aisées et qui doivent se rendre tôt le matin au travail.

Mme Virginie TOLLARD : C'est une remontée régulière des conseils d'écoles sur les huit écoles de Joinville-le-Pont.

M. Francis SELLAM : Oui, c'est vrai que les parents qui vont utiliser ce service du matin, ce sont quand même généralement des parents qui vont payer des baby-sitters. Il y a quand même une grande économie qu'ils vont faire parce qu'une heure de baby-sitting déclarée c'est 15 euros bruts charges comprises. Effectivement, en une heure ils vont payer un mois de forfait, donc je pense que c'est plutôt un avantage et une grande économie que l'on va faire pour toutes ces familles qui risquent d'utiliser ce service.

Mme Virginie TOLLARD : Avez-vous d'autres questions ?

M. Yves TAMET : J'ai cru comprendre que le SMIC net allait augmenter de 20 euros et je pense que l'initiative de la ville d'absorber ces 20 euros pour un retard entre 40 et 60 minutes est tout à fait bien vue. C'est pour vous donner une idée de ce que représente la hausse de SMIC qui va intervenir au 1er juillet.

Mme Virginie TOLLARD : J'espère bien que les parents qui ont des retards chroniques et qui franchement ne respectent pas nos animateurs puisqu'ils les font attendre et pour le coup cela coûte aussi à la commune puisque...

Discussions générales

M. LE MAIRE : Je peux simplement vous dire que j'ai reçu, avec les adjoints et conseillers délégués des fédérations de parents d'élèves, les Directeurs d'établissements tout à l'heure pour leur présenter ses projets et que l'accueil est extrêmement favorable. Les coûts sont extrêmement bien compris par toutes les personnes que nous avons rencontrées. Ils sont modiques et, effectivement, on ne peut pas aller dans le « tout gratuit ». Marc, c'est ce que tu souhaitais, mais il faut financer aussi. C'est peut-être ce qui nous oppose politiquement. Entre le rêve et la réalité, il y a une réalité.

Je préfère entendre l'analyse de Monsieur OUDJEBOUR qui parle avec honnêteté du coût chargé pour la commune de cette prestation, qui est déficitaire, au-delà du débat sur l'augmentation du SMIC que je ne trouve pas à propos ce soir. Je pense que Mélenchon espérait plus que 2 % ! On peut partir sur un débat sur le SMIC, mais je reviens sur le début de la discussion : cela sent la gratuité, mais qui paye ? Autant, on peut avoir des réflexions sur les coefficients familiaux que prône Sylvie depuis de nombreuses années, mais là, non, je ne comprends pas.

M. Yves TAMET : Ce n'était pas une attaque contre ces nouveaux tarifs. Je voulais dire qu'il fallait avoir en tête que dans ce pays il y a des gens qui vont être augmentés de 20 euros par mois. C'était pour avoir un ordre d'idée.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas beaucoup 20 euros ! Franchement, par rapport aux promesses qui ont été faites, on est loin du compte.

M. Yves TAMET : C'est exactement ce que je voulais te dire ! C'est pour cela que je dis que c'est plutôt une question de politique générale. Il y a une légère augmentation des tarifs, mais je dis qu'un smicard qui a une heure de retard pour aller chercher son enfant a perdu son augmentation mensuelle, c'est tout.

Mme Sandra GRELLIER : Puisque l'on met en place des tarifs à la demi-journée, chose qui est bien, on pourrait peut-être appliquer ces tarifs lorsque l'on inscrit son enfant au centre aéré. Je pense notamment aux grandes vacances, parce qu'il faut inscrire les enfants avant le 15 juin jusqu'en septembre et c'est vrai qu'on n'a pas toujours la visibilité jusqu'en septembre. Aujourd'hui, lorsqu'un enfant est inscrit au centre aéré et qu'il n'y va pas, on paye la journée complète, donc on pourrait appliquer ces tarifs, en cas de non-présentation d'un enfant. Ce serait une sorte de pré-réservation de sa place pour les vacances.

Mme Sylvie MERCIER : Oui, je suis entièrement d'accord, mais pour les grandes vacances. C'est vrai que savoir le 15 juin ce que l'on va faire le 26 août de son enfant, ce n'est pas toujours évident pour diverses raisons. Je prends note de votre proposition, on pourra toujours voir ce qu'il en est avec Monsieur ALLAL.

M. LE MAIRE : Oui et surtout avec les finances. Chaque opération a un coût. Vous avez noté déjà l'évolution à la demi-journée. C'est vrai que votre remarque va dans le bon sens, Madame GRELLIER, mais cela se chiffre.

M. Yves TAMET : Je voudrais préciser d'abord que ce ne sont pas des centres aérés, mais des centres de loisirs.

Mme Sandra GRELLIER : Ne jouons pas sur les mots.

M. Yves TAMET : Je joue sur les mots parce que vu les prestations offertes aux enfants joinvillais, ce n'est effectivement pas un centre aéré, mais un centre de loisirs.

Mme Sandra GRELLIER : Ce n'est pas péjoratif de dire « centre aéré ».

M. Yves TAMET : Le deuxième point, c'est qu'effectivement pour offrir de telles prestations, il nous faut avoir une visibilité à moyen terme, c'est-à-dire pratiquement à un mois, pour pouvoir proposer des journées à la mer, des sorties au Parc Astérix, des mini-séjours et avoir des projets pédagogiques transversaux.

Effectivement, à aujourd'hui, on n'a pas pris cette décision de faire des tarifs demi-journée sur les grandes vacances, parce que l'on est à un très haut niveau de prestation pour nos enfants.

Mme Sandra GRELLIER : Je suis entièrement d'accord, mais cela n'a rien à voir. Vous avez dit vous-même un mois, mais quand vous devez inscrire avant le 15 juin pour le 26 août, cela fait largement plus qu'un mois. On est d'accord, on peut dire pour un mois. J'ai bien précisé que c'était surtout pour les grandes vacances, parce que pour les petites vacances, on sait à peu près ce que l'on va faire.

M. Yves TAMET : Pour les grandes vacances, le recrutement des animateurs se fait dès le mois d'avril. La réunion de formation se fait mi-mai, puisque nous sommes partis en journée de team-building avec nos 50 animateurs. On est obligé de prévoir pour juillet et août. Toutes les équipes sont stabilisées au 15 mai.

Mme Sandra GRELLIER : Je suis entièrement d'accord et c'est pour cela que je ne vous propose pas la gratuité. Encore une fois, je propose un demi-tarif pour qu'il y ait une souplesse d'un côté et de l'autre. Je pense qu'il y a parfois des parents qui sont dans l'embarras, à qui l'on dit : « Tant pis, vous avez payé, c'est ainsi ».

Mme Sylvie MERCIER : C'est vrai que cela oblige à beaucoup de rigueur, mais dans l'ensemble on n'a pas de souci.

Mme Sandra GRELLIER : Juste pour que l'on comprenne bien : aujourd'hui, le monde salarié qui envoie ses enfants en centre de loisirs ou en centre aéré peut être soumis à des aléas, la vie n'est pas si simple et si l'on pouvait avoir une demi-journée de battement, cela ne serait pas mal.

M. LE MAIRE : On comprend bien.

Mme Sylvie MERCIER : Les aléas existent et peuvent aussi être justifiables, quand c'est un enfant malade ou autre. Il y a 1 000 enfants au centre de loisirs, donc on ne peut pas gérer au cas par cas. J'entends ce que vous dites, mais techniquement sur le terrain, ce n'est pas évident.

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ? Non, donc on passe au vote.

Mme Sylvie MERCIER : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

14	EXTENSION DES HORAIRES DES ACCUEILS DU MATIN DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES, DES ACCUEILS DE LOISIRS, ET NOUVELLE TARIFICATION DES PRESTATIONS
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil :

- Approuve les nouveaux horaires des accueils de loisirs et des accueils du matin ;
- Approuve le règlement intérieur des accueils de loisirs ;
- Approuve les nouveaux tarifs, en fonction du quotient familial, des accueils de loisirs, des accueils du matin, des retards à compter de 18h30 dans les activités périscolaires, soit :

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS jusqu'à 18H30		
Quotient	Tarif journalier au 01/01/2012	Nouveaux Tarifs au 05/09/2012
	€	€
A	7.40	7.60
B	6.15	6.35
C	4.95	5.10
D	4.15	4.25
E	3.10	3.20
extérieur	10.45	10.65

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS à la demi-journée

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

A COMPTER DU 05/09/2012	
Quotient	Nouveaux Tarifs au 05/09/12 €
A	3.80
B	3.15
C	2.55
D	2.10
E	1.60
extérieur	5.30

TARIFS ACCUEIL DU MATIN A COMPTER DU 04/09/2012		
Quotient	Tarif journalier €	Tarif mensuel €
A	1.20	9.40
B	1.10	8.10
C	1.00	6.80
D	0.80	5.30
E	0.70	3.90
extérieur	1.30	12.90

PARTICIPATION FAMILIALE EN CAS DE RETARD A PARTIR DE 18H30 A COMPTER DU 05/07/12	
TEMPS	FORFAIT €
De 1 à 15 MINUTES	5.00
De 16 à 30 MINUTES	10.00
De 31 à 45 MINUTES	15.00
De 46 à 60 MINUTES	20.00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Au-delà 1 HEURE	30.00
Unanimité	

* *
*

15 DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

M. Patrice GENTRIC : Mes chers collègues, il appartient au Conseil municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir dans l'année.

Avez-vous des questions ?

M. André MAIZENER : Pourquoi dans certaines cases, il y a : « 100 % après avis professionnel et 50 % au choix » et d'autres où il n'y a rien ?

M. Patrice GENTRIC : Alors, 100 % après examen professionnel, c'est-à-dire que lorsque vous passez votre examen vous êtes promu. 50 % au choix, c'est au choix de l'employeur, en l'occurrence la municipalité, pour les nominations sans examen. C'est beaucoup plus honnête de mettre cela, car on est proche de la réalité.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

15	DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2012, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci dessous visés :		
CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Attaché	Attaché Principal	100% après examen professionnel 50% au choix
Rédacteur	Rédacteur principal	50%
Rédacteur principal	Rédacteur chef	100% après examen professionnel 50% au choix
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	50%
Ingénieur	Ingénieur Principal	100%

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	20%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	40%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50%
Educateur principal de Jeunes enfants	Educateur Chef de Jeunes enfants	100% après examen professionnel 50% au choix
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	50%
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	50%
Auxiliaire de Puériculture principal 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de Puériculture principal échelon spécial	100%
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	50%
Animateur	Animateur principal	50%
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix

– Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Unanimité

* *
*

16 MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

M. Patrice GENTRIC : Mes chers collègues, le décret 2009-1594 du 18 décembre 2009 a créé, sous certaines conditions, une indemnité de départ volontaire au bénéfice des fonctionnaires et agents non titulaires en contrat à durée indéterminée de la fonction publique territoriale.

Y a-t-il des questions ? En l'absence de question, on va passer au vote.

Qui est pour ? À l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil :

- Bénéficiaires –

Cette indemnité pourra être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application de l'article 96 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pour les motifs suivants :

- Restructuration de service,
- Départ définitif de la fonction publique pour créer ou reprendre une entreprise,
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel.

Seuls les agents ayant effectivement démissionné au moins cinq ans avant la date d'ouverture de leurs droits à pension pourront bénéficier de cette indemnité de départ volontaire.

En cas de recrutement sur un nouvel emploi public dans les 5 ans suivant sa démission, l'agent qui a bénéficié d'une indemnité de départ volontaire doit la rembourser dans les 3 ans suivant son recrutement.

- Modalités de versement –

Le montant de l'indemnité ne peut excéder une somme équivalente au double de la rémunération brute annuelle perçue au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission. Cette indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois dès lors que la démission est devenue effective.

L'indemnité de départ volontaire est exclusive de toute autre indemnité de même nature. Elle donnera lieu à un arrêté du Maire.

- Détermination du montant individuel

Les montants individuels, fixés dans la limite mentionnée par l'article 2 sont proportionnels à l'ancienneté acquise au sein de la ville de Joinville le Pont selon les modalités suivantes :

Ancienneté au titre de la ville de Joinville le Pont	Montant de l'indemnité
De 6 à 12 ans	1 fois la rémunération brute annuelle
De 13 à 19 ans	1.10 fois la rémunération brute annuelle
De 20 à 26 ans	1.20 fois la rémunération brute annuelle
De 27 à 33 ans	1.30 fois la rémunération brute annuelle
A partir de 34 ans	1.40 fois la rémunération brute annuelle

- Procédure d'attribution –

Pour bénéficier de ladite indemnité l'agent devra formuler une demande écrite motivée par la voie hiérarchique dans un délai de 2 mois avant la date effective de démission.

- Pièces justificatives –

Pour les cas de création ou de reprise d'entreprise l'agent devra fournir toutes les pièces justificatives demandées par la collectivité.

Unanimité

* *
*

17 RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel vous sont aujourd'hui proposées. Elles correspondent à des ajustements de la qualification des emplois résultant de vacances de postes, d'évolutions de missions, d'avancements intervenus en 2011, ainsi que

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

de la poursuite de la régularisation de l'emploi précaire et plus particulièrement de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012.

Avez-vous des questions ? (Non)

On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

17	TABLEAU DES EFFECTIFS			
<i>Le Conseil :</i>				
- Le tableau des effectifs est modifié comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Rédacteur Chef	4	2		2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1		1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	21		2	23
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	39.8		0.5	40.3
Ingénieur principal	5	1		4
Technicien principal 2 ^{ème} classe	8	1		7
Agent de maîtrise	15	2		13
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8	4		4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	3		5
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	104	4	2 TNC	102
Educateur de jeunes enfants	4	1		3
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	6	1		5
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	4	1		3
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7.8		1	8.8
Assistant d'Enseignement Artistique	15	1 TNC 18.5/20e	3 TNC	17
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	4		1	5
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	30	3	1 TC, 8 TNC	36
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2.8	1 TNC (0.8)		2
Assistante maternelle	16	2		14
Unanimité				

* *
*

18 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PROJET JEUNE HUMANITAIRE AU BURKINA FASO

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, le service municipal de la jeunesse soutient et accompagne les projets initiatives des jeunes joinvillois de 12 à 25 ans.

L'ADMINISTRATION : Juste sur cette question-là du Burkina Faso : le Ministère des Affaires Étrangères déconseille aux Français d'y aller puisqu'il y a eu des enlèvements de ressortissants étrangers sur les

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

territoires limitrophes, notamment au Mali. Ce type de recommandations peut donc évoluer plus rapidement dans ce pays-là, y compris dans les régions sur lesquelles nos jeunes vont se déplacer. C'est pour cela que l'on met ce genre de clause.

M. LE MAIRE : Chaque porteur de projets propose de faire partager la réalisation du projet sous les différentes formes : récit du voyage, mise à disposition de la bibliothèque et une exposition au titre « Être élève à Ouagadougou » en direction de la population joinvillaise.

Ces éléments devront être fournis dans les trois mois suivant la réalisation du projet.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir attribuer une aide financière de la commune de 300 euros au projet « Mission humanitaire au Burkina Faso ».

Avis favorable de la Commission Scolaire, Périscolaire et Jeunesse, en date du 20 juin.

Avez- vous des questions ?

M. Yves TAMET : Je vois que c'est toujours la même formulation, notamment sur les comptes rendus de retour. Ne serait-il pas possible de mettre en relation ceux de la première délibération et ce jeune étudiant de l'ESSEC pour qu'ils le fassent ensemble, pour faire une soirée Ouagadougou/Joinville ? Dans le compte-rendu, cela serait peut-être bien qu'il y ait un étudiant de ce niveau.

M. LE MAIRE : S'il y a eu d'autres expériences rapportées par Sylvie, entre autres sur le Burkina, autant peut-être même les adjoindre à cette soirée et partager, pourquoi pas.

Nous allons procéder au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour les petits joinvillais et pour le Burkina Faso.

18	ATTRIBUTIN D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX « PROJET JEUNES » « MISSION HUMANITAIRE AU BURKINA FASO
<p><i>Le Conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 1 000 € reversée directement au voyageur pour le projet « Gothia Cup 2012 ».- Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 1 000 € reversée directement au voyageur pour le projet « Citoyens Futsal Europe Tour ».- Décide d'accorder une aide financière globale de la commune de 600 €, soit une aide financière par participant de 300 €, reversée directement à Monsieur Yale BONAZZI et monsieur Benoit BENATI pour le projet « Chantier International de jeunes au Burkina Faso ».	
Unanimité	

* * *
*

Nous allons passer aux questions.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil une question diverse du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis » et trois questions du groupe « Joinville en Mouvement ».

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Je vous rappelle que le groupe « Joinville en Mouvement » ayant eu des problèmes informatiques au moment de l'envoi de ses questions lors du dernier Conseil municipal, je m'étais engagé à y répondre par écrit lors de cette séance. Ce qui est fait dans le courrier que vous avez trouvé sur table.

Monsieur Olivier AUBRY, voulez-vous poser votre question ?

<p align="center">Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »</p>	<p>La ville a engagé un budget conséquent pour l'installation de caméras. Depuis leur mise en service, pouvez-vous nous dire quels résultats on peut leur attribuer ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Effectivement, c'est un budget qui a été assez conséquent, mais qui a été subventionné.</p> <p>À la demande de nos concitoyens, en quête de sécurité, nous avons souhaité, depuis le début de notre mandat, faire de Joinville une ville plus sûre. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons renforcé la présence de la police municipale en étendant les horaires de ses agents et leurs jours de présence ; - nous avons créé un conseil local de sécurité et prévention de la délinquance qui regroupe tous les acteurs locaux engagés dans la lutte contre la violence et les incivilités ; - nous avons installé un dispositif de vidéoprotection. <p>C'est ainsi, je vous le rappelle, que votre ville est désormais équipée de neuf caméras de vidéoprotection disposées sur trois sites : studio ; RER ; rue de Paris.</p> <p>L'exploitation des données filmées par les caméras se fait a posteriori, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'opérateur présent en permanence devant les écrans. Cette analyse a posteriori des données filmées, à la demande de la police criminelle ou des différents autres services de police, permet de fournir une aide précieuse dans le cadre des enquêtes diligentées à la suite de dépôts de plaintes.</p> <p>Depuis la mise en route du système, nous avons reçu une trentaine de réquisitions de la police nationale pour exploiter ces images à la suite de crimes ou de délits. La majeure partie des exploitations a permis de déterminer un mode opératoire utile à l'enquête et à la lutte contre la délinquance. Huit réquisitions ont permis d'obtenir une description des auteurs des infractions en vue de leur identification.</p> <p>Outre l'effet dissuasif de ce dispositif, certain, mais non quantifiable, son bilan s'avère aujourd'hui tout à fait positif.</p> <p>Ainsi, les réquisitions ne pouvant porter leurs fruits que si elles concernent les lieux couverts par la vidéoprotection, je poursuivrais dans les années à venir le renforcement de maillage de caméras sur le territoire joinvillais.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p>C'est une question qui concerne l'ancien bâtiment de l'association sportive de la police de Paris, situé au 100, quai de Polangis, qui a été fermé à l'été 2012. L'association a indiqué l'avoir vendu. Il reste depuis sans affectation visible. Y a-t-il des projets concernant ce local ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>La Préfecture de police de Paris a, depuis quelques années, coupé les crédits qu'elle versait à l'association sportive de la police de Paris et a également mis fin au détachement de personnel. Un local d'environ 400 m² mis à disposition des sections « sports de combat » de la même association, au-dessus du commissariat du 5^{ème} arrondissement de Paris, a aussi été fermé.</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

	<p>Le siège social de l'association a dû être déplacé dans une Maison des Associations située dans le même arrondissement.</p> <p>L'association présentant un déficit annuel de plus de 60 000 euros depuis trois ans, les dirigeants ont alors décidé, pour pouvoir acheter de nouveaux locaux prioritairement destinés aux sections « sports de combat » qui comptent le plus de membres et qui sont donc les plus rentables, de vendre la maison du 100, quai de Polangis à Joinville.</p> <p>Nous n'avons pas, à ce jour, d'information concernant la réalisation de cette vente. Cette décision est aussi liée au fait que le bâtiment est en très mauvais état et nécessiterait de gros travaux de remise aux normes exigée, pour une ERP de sa catégorie.</p> <p>Enfin, pour votre bonne information, le club comptait peu de membres (56, en 2010), qui sont aujourd'hui tous accueillis dans un club de Saint-Maur.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p>L'ancienne ginguette « Le Petit Robinson », située 164, quai de Polangis a fermé en 2007. La reprise du terrain par un nouveau propriétaire a fait l'objet d'un permis de construire affiché, mais non mis en œuvre à ce jour, qui semble être obsolète depuis le 9 avril 2012. Qu'en est-il du devenir de ce site historique ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Malgré nos dernières tentatives pour inciter le nouveau propriétaire des lieux à mener à bien son projet, qui portait à l'origine sur la création d'un complexe de salles de réception, il semblerait que le tour de table financier du projet ait du mal à se concrétiser.</p> <p>Le propriétaire souhaite, malgré tout, mener à bien son projet puisqu'il a demandé la prorogation, pour une année, du permis de construire, qui lui avait été accordé le 9 avril 2009. Celui-ci est donc prorogé jusqu'au 8 avril 2013.</p> <p>Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier et de revenir sur Le Petit Robinson. La ville est bien évidemment fortement concernée par celui-ci et s'est toujours montrée à l'écoute du repreneur et de ses projets.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p>Des riverains ont signalé la dangerosité du carrefour entre la rue du Port et la rue Jean d'Estienne d'Orves dans le quartier de Polangis. Un nouvel incident, le 14 juin, a provoqué une vive émotion des habitants du quartier. Des aménagements de voiries ou d'autres mesures sont-ils envisagés pour permettre une véritable sécurité dans ce secteur ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Nous sommes bien sûr informés de la dangerosité de ce carrefour, entre la rue du Port et la rue Jean d'Estienne d'Orves, ainsi que celle des différents carrefours qui sont situés sur cette partie particulière dangereuse de la place de Verdun.</p> <p>Dès l'incident du 14 juin, j'ai immédiatement demandé à la police municipale de renforcer une verbalisation assez défailante de toutes les voitures indûment stationnées sur la place de Verdun et empêchant la bonne visibilité des carrefours.</p> <p>Par ailleurs, nous avons décidé l'installation d'aménagements, et en particulier de coussins berlinois, à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 coussins berlinois rue du Port ; - 2 coussins berlinois avant le « Stop » de la rue Jean d'Estienne d'Orves, sur la place de Verdun.

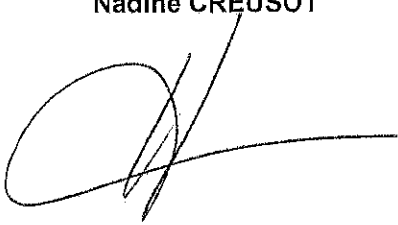
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIIN 2012

M. LE MAIRE : Je vous remercie, je vous souhaite une bonne fin de soirée et surtout de bonnes vacances.
À la rentrée !

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

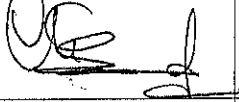
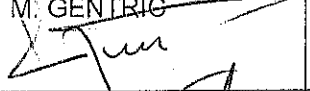
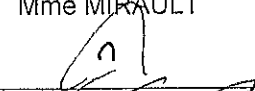



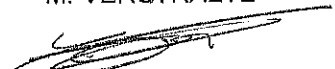


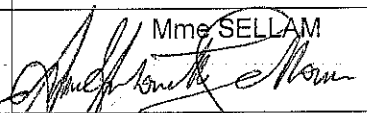




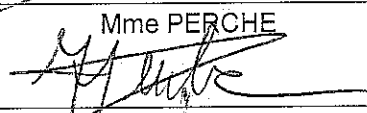
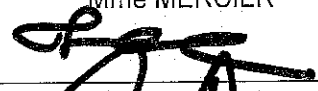





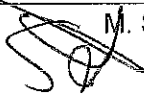

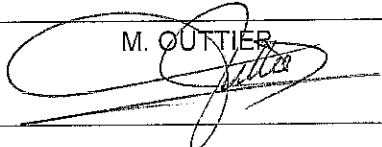
Le Secrétaire de Séance
Nadine CREUSOT



Le Maire de Joinville-le-Pont
Olivier DOSNE



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2012

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
Mme DURAND 	M. BIZEUL	M. WILLOT Empêché de signer, car absent lors de la séance
M. GENTRIC 	Mme MIRALT 	M. MAZENER 
Mme de FABREGUES 	Mme CREUSOT 	M. VERSTRAETE 
M. GRESSIER 	M. BAHMAD Empêché de signer, car absent lors de la séance	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
M. DESTOUCHES 	Mme SELLAM 	M. TAMET
Mme CHERY 	M. PLATET 	M. AUBRY 
M. POSEZ 	Mme PERCHE 	Mme MERCIER 
Mme TOLLARD 	M. BARUGEL 	M. OUDJIBOUR 
M. MARCHADIER 	Mme MOUSEOT-DAMIDOT 	Mme GRELLIER
M. SELLAM 	M. KADDANI 	M. OÜTTIER 
Mme ALLAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance	M. LAMBERT 